Portugal. Le port du voile intégral désormais interdit dans l’espace public : « Le visage doit être considéré comme un élément central de l’identité humaine ». La gauche avait voté contre le projet de loi

19/08/2026 à 13h00



Le président portugais Antonio José Seguro a promulgué une loi votée à l’initiative de l’extrême droite interdisant la dissimulation du visage en public, et qui dans la pratique cible les femmes musulmanes portant le voile intégral. La loi interdit le port de vêtements destinés à dissimuler le visage ou empêcher son identification dans les espaces publics, ainsi que toute contrainte imposant à une personne de se couvrir le visage pour des motifs liés notamment au genre ou à la religion. Les contrevenants s’exposent à des amendes comprises entre 150 et 3000 euros

«*Le visage doit être considéré comme un élément central de l’identité et de la communication humaines*», a expliqué le

chef de l’État dans un communiqué publié mardi soir. L’ancien dirigeant du Parti socialiste a toutefois reconnu qu’il s’agissait d’un sujet «de grande sensibilité sociale et culturelle». […]

La version finale du texte, décrit par les médias locaux comme «la loi des burqas », avait été adoptée par le Parlement en juillet dernier avec les voix de la coalition gouvernementale de droite et de l’extrême droite, tandis que les partis de gauche avaient voté contre.

Le Figaro